

**La fin du jour férié...**

En 2005 les Français vont travailler un jour de plus. Tous croient que ce sera pour les personnes âgées, puisque cette décision a été prise suite au décès de 15 000 de nos aînés en 2003. Tous pensent donc que vont être ainsi rattrapés les retards accumulés dans notre pays.

Nous ne pouvons accepter cela.

**...n'est-pas la fin du rationnement...**

En réalité, nous allons travailler 1/2 heure pour les personnes âgées, le reste de la journée étant affecté à d'autres priorités.

Il suffit pour le vérifier d'analyser l'ONDAM personnes âgées qui est supérieur en 2005 d'à peine 80 millions d'euros par rapport aux années précédentes.

80 millions d'euros un an et demi après le décès de 15 000 personnes !

Conséquence logique, il suffit de lire la circulaire budgétaire : même si elle semble faire un effort pour les petites structures et la RTT du non lucratif, elle rappelle le rationnement incontournable de Dominic + 35 pour tous les secteurs, elle diminue les crédits d'assurance maladie, en accordant un taux d'augmentation inférieur à l'inflation (1,5 %) et elle tente de désengager toute responsabilité de l'Etat sur la pénurie, en indiquant que les Pouvoirs Publics ne sauraient être engagés par la continuité des soins. Qui donc serait responsable en cas de problèmes ? Les directeurs bien évidemment !

Alors que notre collègue mis en examen, à la suite de la canicule reste le seul poursuivi suite au drame national de 2003, nous ne pouvons accepter plus longtemps cette situation.

**...et nous impose d'agir**

67 % des Français (sondage Express-Sofres) considèrent que l'Etat ne fait pas assez pour les personnes âgées. L'ADEHPA a donc décidé de travailler avec les résidents et leurs familles pour peser largement sur la prise de conscience de notre société et provoquer les prises de décisions des Pouvoirs Publics.

Avec eux et avec les salariés nous devons faire du Lundi de Pentecôte et de la semaine qui le suit une occasion d'informer largement nos concitoyens sur la vie des personnes âgées, à travers une semaine du " Vieillir mieux "

A cette occasion, nous avons remplacé le supplément spécial adhérent par un spécial " Vieillir mieux ", afin que vous puissiez vous associer aux initiatives que nous vous proposons.

**NOUS AVONS LE DEVOIR DE FAIRE CONNAÎTRE LES ATTENTES DE NOS AÎNÉS.**

**FAISONS LE LA SEMAINE DU 16 MAI.**

Pascal CHAMPVERT  
Président de l'ADEHPA  
Directeur MR Saint-Maur, Sucy, Bonneuil (94)



**SOMMAIRE**

Edito	1.
Positions de l'Adehpa	2.
Retraite dans l'honneur - Adehpam	3.
Conseil de la vie sociale	5.
Livres - Emplois	6.
Rencontres	7.
Colloque EDE	8.

**ENCART  
SPECIAL "MOBILISATION"**

Semaine Vieillir mieux	
Semaine du 16 - 21 mai :	I. II.
Correspondants ADEHPA :	III. IV.

**Ce Mois-ci, "l'encart spécial" est exceptionnellement diffusé aux non adhérents**  
**Bulletin d'adhésion p. 7**

## POSITIONNEMENTS DE L'ADEHPA

### ■ NON À LA RÉINTÉGRATION DES MÉDICAMENTS DANS LE FORFAIT SOINS

Un groupe de travail sur le médicament a été mis en place par le Ministère. M. T. GOUGAUD qui y représentait l'Adehpa a rappelé nos positions.

L'ADEHPA reste attachée à la position qui a toujours été la sienne, de refuser la réintégration des médicaments dans le forfait soins ; la seule alternative qu'elle pourrait accepter serait un droit d'option. Elle tient à préciser quelques remarques sur les sujets abordés :

**1. la dispensation :** L'ADEHPA avait demandé plutôt qu'une remise, la possibilité de bénéficier de temps de préparateur pour la préparation des piluliers, avec en conséquence la mise à disposition des personnes âgées du temps infirmier ainsi libéré. L'objection tient au fait qu'il faut que se soit celui qui prépare le pilulier qui administre le traitement. Dans les établissements, en fonction des roulements du personnel soignant, c'est rarement celui qui a préparé qui administre..... le risque d'erreurs peut donc intervenir là aussi.

**2. La remise :** L'ADEHPA pense qu'il n'y a pas lieu de partager la remise puisqu'elle est déjà totalement bénéficiaire à l'assurance maladie. En effet, les crédits ne pourront être utilisés que pour des dépenses du budget soins - budget alloué par l'assurance maladie pour des dépenses de soins. L'étanchéité des sections tarifaires n'autorisera l'utilisation des "recettes liées à des remises" que pour des dépenses de la section soins, donc directement profitables à l'assurance maladie, pourquoi devrions nous encore rendre une partie de cette recette qui est déjà un profit pour l'assurance maladie. Au pire, cette recette pourrait servir à compenser le dérapage des dépenses médicamenteuses liées :

1) soit aux augmentations autorisées aux laboratoires pharmaceutiques et qui ne seraient pas prévues dans

notre enveloppe,

2) soit à une augmentation du ticket modérateur par réduction de la prise en charge de certains médicaments.

Et pour lesquels l'étanchéité des sections tarifaires ne permettra plus au directeur de puiser dans ses dépenses hospitalières pour financer du médicament, comme c'était le cas avec les sections de cure.

**3. la réintégration à l'EURO / l'EURO :** Le groupe n'a pas défini quels seraient les moyens donnés aux établissements pour le paiement de la part non couverte par l'Assurance Maladie et qui sera pourtant réglée par l'établissement au pharmacien qu'il soit d'officine ou de PUI.

**4. les dispositifs médicaux.** L'ADEHPA est perplexe devant l'alinéa 3 p.12 du rapport sur la prise en charge des dispositifs médicaux qui dit : "Le maintien hors forfait des coussins et matelas d'aide à la prévention des escarres génère un risque de déport des pratiques vers les produits les plus onéreux ; d'autant plus que ceux-ci peuvent apparaître, à tort, un moyen de prévenir les escarres alors que la mobilisation des résidents à risques par du personnel en nombre suffisant est la première et plus efficace mesure de prévention des escarres". L'ADEHPA veut bien entendre que les établissements auront enfin du personnel en nombre suffisant, et que sa demande se situe au minimum à 0.8 agents/ lits. Si la réintroduction des dispositifs médicaux devait conduire à une meilleure prise en charge de la personne âgée par une augmentation du nombre des professionnels, nous pourrions revoir notre position.

### ■ SONDAGE "L'EXPRESS" : LES FRANÇAIS ATTENDENT DES DECISIONS

Pour l'Adehpa, le sondage " l'Express – FHF " montre que les Français ont une vision assez exacte de la place des personnes âgées dans notre société :

#### 1. Des évolutions réelles mais insuffisantes

D'une part, il est incontestable que la situation des personnes âgées s'est améliorée par rapport aux générations précédentes du point de vue de l'accompagnement médical et sociétal. De même, les établissements pour personnes âgées se sont considérablement adaptés et n'ont plus rien à voir avec les hospices d'antan. Mais ces évolutions ont été moins importantes que chez nos voisins européens et conduisent à des retards lourds soulignés par les Français :

- image dévalorisée de nos aînés - nombre de professionnels insuffisants en établissements et à domicile - intérêt insuffisant porté à ces questions...

Nos concitoyens considèrent donc à 67 % que la prise en charge des personnes âgées est insuffisante.

#### 2. La prise de conscience nécessite une prise de décision

C'est pourquoi l'ADEHPA souhaite la tenue d'une conférence nationale sur l'aide aux personnes âgées fragilisées réunissant Pouvoirs Publics, financeurs, organisations de consommateurs, de personnes âgées, de familles et de professionnels ; elle aurait pour but d'évaluer les besoins auxquels il faut répondre et les financements nécessaires afin de reprendre le Plan Vieillesse et Solidarité annoncé suite à la canicule, qui reste notoirement insuffisant.

Sans attendre, l'ADEHPA demande que les crédits issus de la suppression du jour férié soient affectés comme prévu à l'aide des personnes âgées, ce qui ne sera pas le cas en 2005.

### ■ CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS : L'ADEHPA APPROUVE L'INSTAURATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

C. VAUTRIN, Secrétaire d'Etat, a mis en place, dans le cadre du Commissariat Général du Plan des groupes de travail, afin d'étudier les besoins en établissement pour personnes âgées. L'ADEHPA approuve cette initiative qui devrait permettre d'éclairer le débat sur un sujet sur lequel la France a accumulé du retard depuis une dizaine d'années, et qui fait l'objet d'appré-

ciations différentes entre les Pouvoirs Publics et les professionnels. Ainsi l'ADEHPA demande la création de 40 000 places dans les 4 ans à venir. F. FILLON, alors Ministre des Affaires Sociales, avait repris cette évaluation à 40 000 places en sept. 2003, mais le Plan Vieillesse et Solidarités annoncé en nov. n'avait retenu la création que de 10 000 places sur 5 ans.

### ■ L'ADEHPA SATISFAITE DES DÉCLARATIONS DE PHILIPPE DOUSTE-BLAZY

Philippe DOUSTE-BLAZY a déclaré, lors de la Convention sociale de l'UMP, que la suppression d'un jour férié ne suffirait pas à répondre aux besoins des personnes très âgées.

L'ADEHPA, salue cette déclaration qui va dans le sens d'une prise de conscience des enjeux démographiques, face aux retards accumulés par notre pays. Après Claude EVIN, qui affirmait, la semaine dernière, que tous les gouvernements

depuis 20 ans avaient occulté la question, cette déclaration du Ministre montre que les responsables politiques commencent à percevoir l'ampleur des enjeux. Afin d'approfondir la réflexion, l'ADEHPA continue à proposer la tenue d'une Conférence nationale sur l'aide aux personnes âgées fragilisées afin d'évaluer les dispositifs à développer et les financements à mobiliser.

## LE PANORAMA DE LA PRESSE DU SECTEUR A PRIX REDUIT

En partenariat avec l'Association "La retraite dans l'honneur" et son pdt, **Marcel WACHSPRESS**, nous vous proposons de devenir membre de cette association, ce qui vous permettra entre autres de bénéficier du service de son "Panorama de presse" (10 numéros par an), qui fait la synthèse de la presse relative aux questions du grand âge et des établissements.  
La cotisation annuelle à l'association est de 65 euros, et **exceptionnellement de 50 euros pour les adhérents de l'ADEHPA.**

### DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION "LA RETRAITE DANS L'HONNEUR"

Adhérents ADEHPA  50 euros

Non adhérents ADEHPA  65 euros

**A retourner à : M. WACHSPRESS**

Association La Retraite dans l'Honneur : 1 rue Plaisance 92340 BOURG LA REINE  
tél/fax : 01.46.64.09.54.

## VOUS AGISSEZ EN MARTINIQUE

Le numéro 1 de **la lettre de l'ADEHPAM** a vu le jour. Nous saluons l'initiative de nos collègues de Martinique et retranscrivons ci-après l'éditorial de son Président **Alfred DONAT**, membre du Conseil d'Administration de l'Adehpa.

Notre association se doit d'être active pour répondre aux enjeux et aux défis de la transformation des maisons de retraite et des foyers logements en Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes.

Offensive, notre association doit également l'être : si, au niveau des principes et des intentions, la réforme des E.H.P.A.D a rencontré notre adhésion et nous a fortement mobilisés, force est de constater qu'au niveau des modalités de mise en œuvre et des moyens (non) mobilisés, elle n'a suscité chez les directeurs qu'amertume et déception.

Autant dire que pour tirer le meilleur parti de cette réforme, il nous faudra encore beaucoup batailler pour approcher les résultats escomptés. Notre association y est prête et s'est mise en ordre de bataille !

La formation des 20 et 21 sept. 2004 sur le décret du 22 oct. 2003 ainsi que le séminaire du 12 oct. 2004 ont constitué des temps forts de notre mise en condition. Plus que jamais, les directeurs doivent

s'organiser, se prendre en charge, être offensifs.

Maillon essentiel de la politique gérontologique et de l'amélioration de la qualité de vie de nos aînés, ils sont les mieux placés pour apprécier, évaluer, ressentir les nouveaux besoins, les nouvelles attentes des personnes âgées qui leur sont confiées, et partant pour proposer et réaliser les solutions adaptées car conçues, au contact du terrain, avec les usagers et les professionnels.

Nous organiser, c'est d'abord renforcer nos liens, échanger nos points de vue, partager nos expériences. C'est le but recherché à travers la création du Bulletin de l'A.D.E.H.P.A.M.

Nourri de nos contributions, de nos analyses et de nos témoignages, notre bulletin reflétera nos préoccupations, exprimera nos points de vue, exposera nos orientations.

Espace de débat et de dialogue, il nous aidera à renforcer notre unité. Il sera notre voix!

**A.DONAT**

## EN PARTENARIAT AVEC L'ADEHPA LES REGIONALES DE GERONTOLOGIE

### UNE RÉFLEXION PLURIDISCIPLINAIRE AUTOUR DE LA PERSONNE ÂGÉE

Ces journées s'adressent à tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des personnes âgées qu'ils exercent à l'hôpital, en ville, en EHPA

#### CALENDRIER 2005

10 juin : LILLE

16 juin : LIMOGES

18 oct. : NANCY

8 nov. : SAINT-MALO

29 nov. : MARSEILLE

RENSEIGNEZ-VOUS  
ET INSCRIVEZ-VOUS A

### TRILOGIE SANTÉ

4 rue du Chant aux Oiseaux  
78360 Montesson

tél : 01 30 09 20 61

Email : [trilogie.sante@wanadoo.fr](mailto:trilogie.sante@wanadoo.fr)

Site internet : [www.trilogiesante.com](http://www.trilogiesante.com)

## Une offre spécifique aux besoins des établissements médico-sociaux



**NOUVEAU** La Version 2  
du Guide médico-social

**Initial BTB**  
*une organisation maîtrisée  
pour un service de qualité*

- analyse de vos besoins
- organisation des flux et des circuits
- guide d'aide à la démarche d'autoévaluation
- formation et accompagnement de vos équipes
- maîtrise des consommations avec indicateurs de traçabilité et de gestion
- prise en compte du linge des résidents

**Initial BTB**  
*la puissance d'un groupe  
pour un service de proximité*



 **Initial**  
Services  
Textiles

Initial BTB SA, 145, rue de Billancourt,  
92100 Boulogne-Billancourt - [www.initial-btb.fr](http://www.initial-btb.fr)

• Contact : Bernard Jouannaud  
Tél. : 01 47 12 35 60 - Fax : 01 47 12 35 65



# SPECIAL VIEILLIR MIEUX

*Semaine d'info*

**16 - 21 mai**

SPECIAL "MOBILISATION"

L'ADEHPA a choisi de faire la semaine du 16 au 21 mai une grande information sur la situation des personnes âgées fragilisées. Nous vous proposons de vous y associer en promouvant les actions qui vous conviennent le mieux et en les faisant connaître.

## ■ Avant le 16 mai

### 1. Information des acteurs de l'établissement :

Les résidents, les familles, les bénévoles, les personnels et tous les partenaires des établissements peuvent être informés en amont sur la semaine d'information par tout texte adapté joint aux documents habituels (fiches de salaires, factures...)

### 2. Echanges au sein des instances :

Engager le débat sur le manque de moyens dans les Conseils de la Vie Sociale, Comités Techniques d'Etablissement, Comités d'entreprises et Conseils d'Administration, permet à chacun de se sentir partie prenante. Pour nous, directeurs, c'est l'occasion de montrer que si nous continuons à gérer les contraintes de nos fonctions, nous n'approuvons pas pour autant les charges financières pesant sur les résidents et leurs familles et le manque de personnels en établissement et à domicile.

Des vœux ou motions peuvent être votés, distribués dans l'établissement et transmis aux autorités de tarification et aux élus locaux ; la motion jointe proposée par l'ARESPARA des Pyrénées Atlantiques peut servir de canevas.

## ■ Le 16 mai : Lundi de Pentecôte

Le premier Lundi de Pentecôte travaillé pour beaucoup de Français nous paraît être le meilleur jour pour rappeler que si cette décision a été prise, suite à la canicule de 2003 au cours de laquelle sont décédées 15 000 personnes âgées, nos concitoyens vont travailler à peu près 1/2 heure pour les personnes âgées.

### 1. conférence de presse :

L'ADEHPA propose d'organiser partout où se sera possible des conférences de presse pour faire connaître cette réalité, ainsi que le retard de notre pays en matière d'aide aux personnes âgées fragilisées en établissement et à domicile.

### 2. manifestations – rassemblements :

Au-delà, partout où cela sera possible, l'ADEHPA propose que s'organisent des rassemblements dans chaque Département regroupant tous les acteurs des établissements. L'ADEHPA prendra contact avec les autres organisations professionnelles et les syndicats de salariés pour les inviter à participer à ces actions. Plusieurs formes sont envisageables : regroupement devant la Préfecture, dans un jardin public, manifestation dans les rues...

## ■ La semaine Vieillir mieux

Ces actions peuvent commencer dès le lundi.

Nous vous proposons plusieurs types d'actions que vous pouvez mettre en œuvre.

### 1. les banderoles :

Placées à l'entrée de l'établissement ou dans le hall, elles visent à informer le grand public et les visiteurs. Elles peuvent porter plusieurs types d'inscription :

- Vieillir mieux
- des sous pour les aînés...

Vous pouvez y joindre le logo de l'établissement ou/et de l'ADEHPA.

### 2. les badges et brassards :

Ils peuvent être portés par le directeur, les résidents, les familles, les bénévoles, les personnels... avec les mêmes inscriptions que les banderoles.

### 3. la suspension des admissions :

Afin d'alerter les personnes âgées et leurs familles recherchant un établissement, il s'agit de différer les admissions d'une semaine pour faire comprendre ce que sera la situation de notre pays dans quelques années si les établissements, dont nous avons besoin ne sont pas créés, ou si les moyens nécessaires ne sont pas accordés. L'action doit s'accompagner d'une information auprès de la presse locale et de courriers reprenant les informations à diffuser.

### 4. les rencontres, débats, soirées :

Chaque établissement peut inviter les résidents, leurs familles, les voisins à des rencontres pour échanger sur la place des personnes âgées dans la société, et faire connaître le travail de l'aide en établissement et à domicile.

### 5. les courriers :

Il s'agit de rappeler aux responsables politiques locaux, départementaux et nationaux, ainsi qu'aux représentants de l'Etat (Préfets, sous Préfets) l'urgence d'agir en faveur de nos anciens en leur adressant des messages les plus explicites possibles ; chaque acteur de l'établissement peut être associé, résidents, familles, bénévoles, personnels.

## ■ Les demandes

1. Que les Pouvoirs Publics engagent une large réflexion sur le regard que porte notre société sur le vieillissement et les personnes âgées.
2. Mettre en œuvre sur 2 ans (2006-2007) le Plan Vieillissement et Solidarités prévu sur 5 ans et organiser une grande concertation nationale afin d'envisager les efforts à engager et leur financement à partir de 2007.
3. Instaurer des ratios nationaux minimaux de personnels en établissement.
4. Pérenniser les contrats emplois-jeunes.
5. Créer un véritable risque financé par la solidarité nationale permettant aux personnes âgées de bénéficier d'un véritable droit à compensation de leur handicap quand elles en ont un.
6. Créer 40 000 places d'établissements pour personnes âgées en 3 ans et doubler le nombre de places de services à domicile.

## CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX ADEHPA

Pour organiser et participer à la journée la semaine d'info Vieillir mieux  
**N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE CORRESPONDANT DE L'ADEHPA DANS  
 VOTRE DÉPARTEMENT !**

01 Ain	Maryvonne VUILLEMIN	Montluel	04.72.25.18.18.
02 Aisnes	Christine BATTEUX	Buironfosse	03.23.97.24.49.
03 Allier	Stéphane PICHON	Le Montet	04.70.47.17.58.
04 Alpes H. Provence	Magali GOUBERT	Manosque	04.92.71.72.50.
05 Hautes Alpes	Joël GAUCHE	Aiguilles	04.92.46.70.18.
06 Alpes Maritimes	Philippe MADDALENA	Roquebillière	04.93.03.43.64.
07 Ardèche	Jean-Marie TACHE	Annonay	04.75.33.42.64.
08 Champagne-Ardenne	Jacques LEROY	Carignan	03.24.22.10.13.
09 Ariège	Pierre EYCHENNE	La Bastide de Sérou	05.61.64.51.88.
11 Languedoc Roussillon	Jean-Pierre ROUSSEILL	Salleles d'Aude	04.68.46.87.39.
12 Aveyron	Pierre ROUX	Bozouls	05.65.51.09.00.
13 Bouche du Rhône	Ariane CEZARIAT	Saint-Rémy de Provence	04.90.92.71.00.
14 Calvados	François-Xavier DEVEAUX	Aunay sur Odon	02.31.71.76.03.
15 Cantal	Doriane DEDOURGE	Riom Es Montagne	04.71.78.02.33.
16 Charente	DEVANNEAUX Armand	La Rochefoucauld	05.45.67.54.00.
17 Charente Maritime	Alain LE ROUX	Saint Pierre d'Oléron	05.46.76.31.00.
18 Cher	Monique GILLET	Graçay	02.48.53.03.90.
19 Corrèze	Michèle GONZALEZ	Meymac	05.55.95.24.57.
23 Creuse	Colette DUFRESNES	Dun Le Palestel	05.55.89.03.85.
24 Dordogne	Jean-Paul MONTAGUT	Bergerac	05.56.83.31.46.
25 Doubs	Maryline RENAUD	Audincourt	03.81.37.74.74.
26 Drome	Claude RAMEL	Saint Vallier	04.75.23.30.04.
30 Gard	Suzanne PAUL	Nimes	04.66.29.51.86.
31 Haute Garonne	Jean SARRAUTE	Cugnaux	05.61.76.88.88.
32 Gers François	ROULLIER-GALL	Marcjac	05.62.09.39.73.
33 Gironde	Hélène MATHARAN	Bordeaux	05.56.11.21.12.
34 Hérault	Daniel BOSCH	Montpellier	04.67.40.04.44.
35 Ile et Vilaine	Michel QUENEC'H	Corps Nuds	02.99.44.00.14.
36 Indre	Roger VIRAUD	Ecueillé	02.54.00.36.00.
37 Indre et Loire	Philippe VITU	Langeais	02.47.96.20.60.
38 Isère	Eric THERY	La Terrasse	04.76.08.21.27.
40 Landes	Marie-Pierre GASQUE CASALIS	Grenade sur l'Adour	05.58.45.49.49.
41 Loir et Cher	Brigitte CONRE	Blois	02.54.52.44.44.
43 Haute Loire	André BERTRAND	Le Puy en Velay	04.71.04.36.34.
44 Loire Atlantique	François BATARD	Rezé	02.40.75.49.92.
45 Loiret	Philippe DESMERGERS	Orléans	02.38.74.42.89.
47 Lot et Garonne	Fernand TREMBLET	Miramont de Guyenne	05.53.93.13.13.
50 Manche	Hélène PETIT	Beaumont Hague	02.33.08.40.20.
51 Marne	Michel CHARLES	Fismes	03.26.48.95.95.
52 Haute Marne	Pierre LACOSTE	Poissons	03.25.94.51.02.
54 Meurthe et Moselle	Joëlle BACK	Labry	03.82.33.10.15.
55 Meuse	Christine BRAMI	Ligny en Barrois	03.29.78.41.22.
56 Morbihan	Annie LE GUEVEL	Crédin	02.97.51.51.89.
57 Moselle	Simone BAAKE	Puttelange aux Lacs	03.87.28.31.53.
58 Nièvre	Jean-Pierre PAVONE	Lormes	03.86.22.30.41.
59 Nord	Serge GUNST	Jeumont	03.27.53.00.70.
60 Oise	Michel MARTIN	Nogent sur Oise	03.44.55.05.02.
61 Orne	Christiane DIVAY	Trun	02.33.36.70.26.
63 Puy de Dôme	Norbert NAVARRO	Beauregard l'Evêque	04.73.68.02.83.
64 Pyrénées Atlantique	Jean-Louis BELMAR	Bassussarry	05.59.43.06.76.
65 Hautes Pyrénées	Emilienne OUSTALET	Castelnau	05.62.39.81.30.
68 Haut Rhin	Jean-Paul BLAES	Bantzenheim	03.89.83.34.40.
69 Rhône	Léandre BORBON	Lyon	04.78.83.68.17.
70 Haute Saône	Michèle ROBERT	Villersexel	03.84.20.53.82.
71 Saône et Loire	Patrick TOUVENOT	Macon	03.85.21.60.03.
72 Sarthe	Jean-Michel BRAULT	Mayet	02.43.46.60.64.
73 Savoie	Jérôme ANCELET	Yenne	04.79.36.93.36.
75 Paris	Pierre MONTAVILLE	Paris	01.53.17.35.20.
76 Seine Maritime	Didier LARCHEVEQUE	Clères	02.32.93.80.01.
77 Seine et Marne	Gérard JOUBERT	Meaux	01.64.33.50.50.

SPECIAL "MOBILISATION"

## CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX ADEHPA Suite...

78 Yvelines	Martine JEANGUYOT	Sartrouville	01.30.86.20.00.
81 Tarn	Annie GALLOY	Albi	05.63.54.15.08.
81 Tarn	Marie-France PALATRAT	Rabastens	05.63.33.72.30.
82 Tarn et Garonne	Robert LEVY	Villebrumier	05.63.68.03.07.
83 Var	Philippe LE FLANCHEC	Pignans	04.94.33.20.40.
84 Vaucluse	Michel BRIVES	Châteauneuf	04.90.83.71.57.
85 Vendée	Eveline MOREAU	La Chaize	02.51.40.15.10.
86 Vienne	Nathalie ROUSSEAUD	Mirebeau	05.49.50.40.51.
87 Haute Vienne	Jean-Michel BOUYAT	Chateauneuf	05.55.69.31.76.
88 Vosges	Sylvie SOMBRET	Senones	03.29.52.44.44.
89 Yonne	Christian POYER	Mailly le Château	03.86.81.40.72.
90 Territoire de Belfort	Max CAPPELLE	Bavilliers	03.84.90.39.02.
91 Essonne	Marie-Thérèse GOUGAUD	Monthéry	01.69.80.41.41.
92 Hauts de Seine	Michèle COCA	Clamart	01.41.90.25.28.
93 Seine St Denis	Gilles CALVET	St-Ouen	01.49.18.92.06.
93 Seine St Denis	Isabelle TARDIF	St-Ouen	01.40.11.03.40.
94 Val de Marne	Grégoire BELLUT	Nogent sur Marne	01.48.71.19.94.
971 Guadeloupe	Clément DIDON	Les Abymes	05.90.20.19.21.
972 Martinique	Alfred DONAT	Le François	05.96.54.72.45.
974 La Réunion	Sylvie de CARHEIL	St Denis	02.62.90.87.05.

## ADMINISTRATEURS ET CORRESPONDANTS REGIONAUX ADEHPA

AQUITAINE	Jean-Louis BERMAR (CA)	Bassussarry	05.59.43.06.76.
AUVERGNE	Norbert NAVARRO (CA)	Beauregard l'Evêque	04.73.68.02.83.
	Bruno FONLUPT (CR)	Lezoux	04.73.68.27.27.
BASSE NORMANDIE	Yves LAMBERT (CR)	Thury Harcourt	02.31.79.70.05.
BRETAGNE	Annie LE GUEVEL (CA)	Credin	02.97.51.51.89.
BOURGOGNE-FRANCHE	Jean-Pierre PAVONE (CR)	Lormes	03.86.22.30.41.
COMTE	Christian POYER (CR)	Mailly le Château	03.86.81.40.72.
CHAMPAGNE ARDENNES	Michel CHARLES (CA)	Fismes	03.26.48.95.95.
CENTRE	Serge BARRAT (CR)	Mer	02.54.81.03.54.
HAUTE NORMANDIE	Didier LARCHEVEQUE (CR)	Clères	02.32.93.80.01.
ILE DE FRANCE	Pascal CHAMPVERT (CA)	Saint-Maur	01.55.12.17.24.
	Jean-François PARIS (CA)	Moret sur Loing	01.64.31.63.00.
	M-Thérèse GOUGAUD (CR)	Monthéry	01.69.80.41.41.
	Gérard JOUBERT (CR Adj.)	Meaux	01.64.33.50.50.
LANGUEDOC ROUS.	Suzanne PAUL (CA)	Nimes	04.66.29.51.86.
	Daniel BOSCH (CA)	Montpellier	04.67.40.04.44.
LIMOUSIN	Jean-Michel BOUYAT (CR)	Chateauneuf la Foret	05.55.69.31.76.
LORRAINE	Robert LAVAL (CA)	Saint Quirin	03.87.03.04.00.
MARTINIQUE	Alfred DONAT (CA)	Le François	05.96.54.72.45.
MIDI-PYRENEES	Alain de LACVIVIER (CA)	Saint Lys	05.61.91.74.71.
NORD-PAS DE CALAIS	Serge GUNST (CA)	Jeumont	03.27.53.00.70.
PAYS DE LOIRE	Eveline MOREAU (CA)	La Chaize le Vicomte	02.51.40.15.10.
POITOU-CHARENTE	Alain LE ROUX (CA)	Saint Pierre d'Oléron	05.46.76.31.00.

## LIBRES PROPOS

Comme suite à la parution de la circulaire mi-campagne du 30 août, je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que cette circulaire n'apporte pas grand-chose aux maisons de retraite, je m'explique :

Pour bénéficier d'une possibilité de dépassement de la DOMINIC + 35 %, dans le cadre du conventionnement, les établissements doivent présenter trois conditions cumulatives

- ✓ Un GMP > à 700, ce qui équivaut au niveau de dépendance d'un service de long séjour (ou service longue durée).

Les maisons de retraite ont un ratio moyen agent soignant/lit d'environ 0,20 avant conventionnement et d'environ 0.25 après conventionnement.

Dans ces conditions, elles n'ont pas la possibilité d'assurer un accueil et des soins de qualité auprès d'une population

dont le GMP est > à 700. Rares sont les maisons de retraite qui remplissent ce critère sans mettre en danger leurs résidents !

- ✓ 50 % de la population en GIR 1 et 2.

- ✓ Un nombre significatif de résidents atteints de la maladie d'Alzheimer

Cette dernière condition implique une évaluation médicale à l'aide de la grille PATHOS, outil impossible à utiliser dans les maisons de retraite non conventionnées qui ne possèdent pas de médecin coordonnateur (fonctionnement avec des libéraux).

Une fois encore, des crédits sont annoncés mais ne pourront être attribués aux maisons de retraite du fait de leur inaccessibilité aux critères fixés par le Ministère.

*Une collègue mécontente*



A partir du modèle élaboré par l'ARESPARA, association des Directeurs des Pyrénées Atlantiques et des Landes, l'ADEHPA vous propose une trame que vous pouvez adapter pour la soumettre au débat dans les instances des établissements.

Le Conseil de la Vie Sociale de la Maison de Retraite ....., s'est réuni le....., et, après en avoir délibéré, a décidé d'adresser aux autorités compétentes la motion suivante :

### LE CONSTAT :

Le Conseil constate que les ratios de personnels mis à disposition des établissements afin de prendre en charge les personnes âgées accueillies sont en France (0,40) très inférieurs à ce qu'ils sont dans les pays européens, tels que, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, le Luxembourg, la Suisse, la Suède, le Danemark où les ratios vont de 0.80 à 1.20.

Le Conseil constate que les effectifs de salariés qualifiés mis à disposition à .....afin d'accompagner les personnes âgées donnent un ratio de .....tous métiers confondus.

Le Conseil constate que cette situation a comme conséquences :

- La difficulté d'accompagner et de soigner dignement les aînés en institution dans leurs actes de la vie courante 24h sur 24h ;
- Des toilettes trop minutées ;
  - ✓ Une aide aux repas insuffisante;
  - ✓ Une aide aux soins d'hygiène limitée, accentuant le risque de la perte d'autonomie ;
  - ✓ Des périodes de " solitude subie " durant la journée ;
  - ✓ L'impossibilité d'assurer la continuité diurne et nocturne des soins infirmiers.
  - ✓ L'impossibilité d'assurer le remplacement nécessaire des personnels malades.
  - ✓ Un droit au choix du rythme de vie personnel compromis;

Le Conseil constate ainsi :

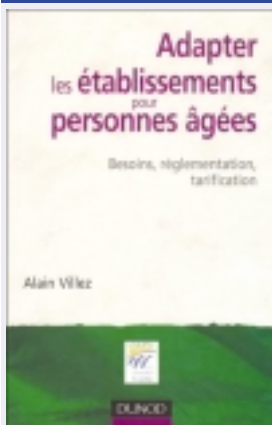
- ✓ Des conditions de vie insatisfaisantes au regard des critères de qualité préconisés par les politiques publiques et notamment le référentiel A.N.G.E.L.I.Q.U.E.
- ✓ De mauvaises conditions de travail qui génèrent tensions, frustrations, absences : en effet, les salariés gèrent souvent plus les urgences que les vrais besoins !
- ✓ Des conditions de sécurité insuffisantes dans certaines plages horaires.

Le Conseil rappelle que, depuis de nombreuses années, cette situation est dénoncée par les Directeurs d'établissements, et que la situation ne s'améliore guère : les manques sont connus et reconnus ; mais que fait l'Etat ? Attend t-il d'être à nouveau en situation de catastrophe (15000 morts ) ? Il fait des promesses et se désengage au fur et à mesure : l'analyse du plan vieillesse et solidarité le démontre : l'écart est grand entre les besoins et les moyens.

### VOILÀ POURQUOI LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

1. Refuse que la maison de retraite dérive en hospice ;
2. Estime que la dignité des aînés exige la reconnaissance et la satisfaction des besoins réels de la vie courante ;
3. Demande de **VRAIS MOYENS** en personnels qualifiés en nombre suffisant en fonction du degré de handicap des résidents ;
4. Demande à ce que l'aide aux personnes âgées fasse l'objet d'une vraie solidarité nationale ;
5. Demande à ce que le produit de la Journée Solidarité soit affecté intégralement aux personnes âgées ;
6. Demande à ce que l'APA en établissement soit revalorisée à hauteur du domicile pour une question de justice sociale ;
7. Demande à ce que la participation des usagers soit diminuée quelque soit le statut de l'établissement ;
8. Demande la création de lits spécialisés pour les personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives avec une prise en charge sanitaire.

**ADAPTER LES ÉTABLISSEMENTS  
POUR PERSONNES ÂGÉES A. VILLEZ**



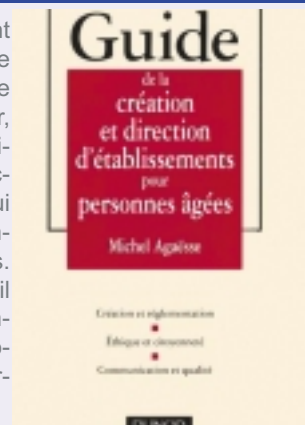
Face à l'évolution des demandes d'admission en établissement en constante augmentation, l'ensemble des établissements est invité à s'interroger sur le sens à donner aux prestations qu'ils délivrent et sur le statut qu'ils reconnaissent aux résidents et à leur famille au sein de l'établissement. La 1ère partie du livre détaille l'évolution des besoins d'hébergement et la structuration de l'offre.

La seconde partie analyse avec précision toutes les réformes récentes relatives à la tarification et au fonctionnement des EHPAD. En annexe, ce livre fournit les principaux outils d'auto-évaluation (AGGIR, ANGÉLIQUE et Afnor Geriapa) et propose un modèle de règlement de fonctionnement des EHPAD. Au-delà des réformes, cet ouvrage se veut un guide complet pour faciliter le repérage de tous les professionnels en charge des personnes âgées.

ALAIN VILLEZ est directeur adjoint de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, conseiller technique à l'Uniopss, responsable du secteur "personnes âgées", Pdt de l'Association du réseau de consultants en gérontologie (ARCG).

Editions Dunot/Collection Action Sociale - 40 E.

**GUIDE DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENTS  
POUR PERSONNES ÂGÉES M. AGAESSE**



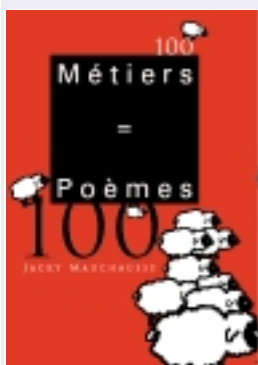
Le directeur d'établissement pour personnes âgées a une compétence multidisciplinaire dans les domaines financier, technique, ressources humaines et ... médicaux. Le secteur connaît une révolution qui modifie le statut et le fonctionnement des établissements. Cet ouvrage est un guide, il apporte la synthèse de l'ensemble des savoirs faire professionnels requis pour l'exercice de ce métier.

La 1ère partie permet de comprendre et connaître un secteur spécialisé complexe curieux et important ; la 2ème analyse les conditions de la création, de la rénovation ou de l'extension d'un établissement ; la 3ème aborde la direction et le management d'un établissement ; enfin, la 4ème partie s'intéresse au personnage central de l'établissement : le client citoyen, dont la fragilité et la dépendance ne doivent en rien être un obstacle à la prise en compte réelle de ses droits et besoins.

MICHEL AGAËSSE a dirigé le groupe Doyennés Europe ainsi que des établissements spécialisés pour enfants et adultes handicapés. Élu local, il a été chargé de mission en 1986 et 1987 au Ministère du Travail et des Affaires sociales. Il préside les Maisonnées de France.

Editions Dunot/Collection Action Sociale 608 pages 52 E.

**100 METIERS - 100 POEMES J. MAUCHAUSSÉ**



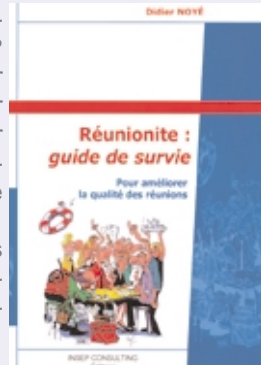
NOUVEAU et original, un livre qui met la Technique en musique.

Il comporte tous les ingrédients pour vous divertir : une dose de connaissances - un soupçon de bon sens - une quantité d'observations - une bonne part d'investigation - un tantinet de respect - un malaxage acrobatique - une présentation atypique - une pointe d'humour - un bouquet

d'amour. il y en a pour tous les goûts...

Versions : papier (16E.). Contacter l'auteur : Jacky Mauchausse rue de Chevrey 21700 Meuilley - tél. : 03 80 61 07 93 - Mail : jacky.mauchausse@wanadoo.fr Livres numériques (11.20 Eur.) sur le site : numilog.com

**REUNIONITE, GUIDE DE SURVIE D. NOYE**



Comment en finir avec les réunions qui vous détériorent ? Comment organiser et animer des réunions efficaces? DidiEr NOYE propose avec humour une approche pour faire progresser les réunions et susciter de bons réflexes.

Cette édition 2005 propose des recommandations pour bien utiliser les technologies de l'information (réunions en ligne...).

Un nouveau chapitre donne des idées pour doper l'efficacité de vos réunions et les rendre plus productives, plus attractives.

INSEP CONSULTING Editions. Contacter C. Colin : 01 42 68 01 01 - mail : editions@insep.com - (21,00 E)

**DEMANDE D'EMPLOI**

✓ Nouvelle diplômée CAFDES recherche un poste de directeur d'EHPAD, en région parisienne et dans le secteur associatif. Cadre confirmée, dans le secteur de la santé, disposant d'une expérience diversifiée, gère actuellement six structures de soins et une équipe pluri-professionnelle de 46 personnes.

Hélène BRASSELET Tél : 01.46.70.25.52 ou 06.62.05.25.52

## Risquer la vie :

**Le plus grand danger de la vie  
ne serait-il pas de ne rien risquer ?**



18 mai Lille : Hôpital Gériatrique "Les Bateliers"

19 mai Paris : Maison de retraite des Sœurs Augustines

20 mai Nantes : Maison de retraite Saint Joseph

23 mai Toulouse : Hôtel de Ville

Comment chaque personne et particulièrement les plus vulnérables et les plus âgés, peut-elle assumer sa part de risque pour vivre jusqu'au bout selon ses désirs et ses envies, que ce soit à domicile ou en établissement ?

Quels partages de responsabilité dans un contexte de "judiciarisation" croissant des rapports humains ?

Comment un responsable d'établissement ou de service et une équipe de professionnels ou de bénévoles intègrent le risque dans son projet d'intervention et dans son action au quotidien ?

Comment vivre le paradoxe de l'initiative et de la sécurité ?

**Public invité :** Professionnels, bénévoles ou familles intervenant auprès de personnes âgées ou pour la rencontre des générations.

**Intervenants :** Nicole Poirier, Directrice de Carpe Diem, lieu de vie pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer Trois-Rivières (Québec) - Daniel Buonomano, médecin gériatre en France  
Pierre-Yves Boily, Maître en service social, auteur et conférencier au Québec.

**Organisation :** le Centre de Rencontre des Générations, Les petits frères des Pauvres, JARGG, Temps de vie, l'A.D.M.R. de Loir-et-Cher, CREAFI, le CCAS d'Angers  
7 associations qui se donnent pour mission de promouvoir le partage des connaissances et des savoir-faire sous l'angle original des expériences québécoises.

*Renseignements et inscription : Etienne HERVIEUX – Elvira POLINE  
Tél. : 02.54.95.66.00 - Fax : 02.54.88.68.16 - E-mail : crg@petitsfreres.asso.fr*

## PRENDRE EN COMPTE LA DEPRESSION DES PERSONNES ÂGÉES

Lors du congrès du MEDEC, le Dr Patrick FRÉMONT, psychiatre du Centre hospitalier de Lagny-sur-Marne a soulevé le problème du sous diagnostic de la dépression chez le sujet âgé qui est selon lui un facteur important de dépendance entraînant très souvent l'institutionnalisation d'une personne âgée, et non l'inverse. Il a déclaré :

*"On observe une spécificité de la présentation de la dépression chez la personne âgée, mais finalement, elle répond aux mêmes critères cardinaux que chez l'adulte jeune. Il faut arrêter de penser que quand on est en maison de retraite, on est triste et c'est normal",*

Le médecin propose un meilleur dépistage et un meilleur traitement préventif de la dépression "avant", afin de réduire le placement en institution. Selon l'étude PAQUID, Environ 13% de la population française de plus de 65 ans souffrirait de dépression, la surmortalité est estimée à 10%.

Pour le psychiatre, il est nécessaire d'encourager les généralistes à rechercher les signes cliniques classiques de la dépression, à savoir la manifestation d'une tristesse et d'une douleur morale, l'existence d'un ralentissement moteur et l'apparition de troubles des conduites comme le sommeil (réveil précoce, douloureux), l'alimentation (perte du plaisir de manger) et la sexualité (conjugopathie). Il préconise un traitement reposant sur l'administration d'antidépresseurs, pour une durée supérieure à celle préconisée chez l'adulte jeune.

### RENSEIGNEMENTS A.D.E.H.P.A.

- Je souhaite recevoir les documents pour adhérer à l'Adehpa
- Je souhaite recevoir des renseignements sur l'Adehpa sur son action et ses objectifs en vue d'une éventuelle adhésion.

### L'ADHÉSION à l'association, de 36 euros pour ;

- soutenir l'action de l'Adehpa ;
- participer aux commissions ;
- bénéficier de diverses réductions (formations, colloques Adehpa...);
- recevoir différentes infos (encart spécial adhérents...)

NOM .....

Etablissement .....

Adresse .....

Bulletin à retourner à ADEHPA 3, Impasse de l'ABBAYE – 94106 SAINT MAUR Cedex - fax 01 42 83 63 33

# 9<sup>ème</sup> COLLOQUE DES DIRECTEURS EUROPEENS

L'ADEHPA a co-organisé à Paris le 8<sup>ème</sup> colloque EDE : Voici le 9<sup>ème</sup>... Venez nombreux...



22 - 24 Sept. 2005



LJUBLJANA - SLOVENIE

LE DIRECTEUR SUR LA CORDE RAIDE

## PRINCIPAUX THÈMES :

- ✓ Le rôle du directeur dans le développement professionnel de l'établissement ;
- ✓ Les nouvelles possibilités d'organisation du travail
- ✓ Faire face aux restrictions financières ;
- ✓ Le directeur d'établissement, co-créateur d'une politique sociale locale et plus large.

## P R O G R A M M E

### Jeudi 22 sept. : le rôle du Directeur.....

10.00 – 14.00 : Accueil

14.00 : Ouverture par **B. Koprivnikar**, pdt du Comité d'organisation, **W. Schlüter**, Allemagne, pdt E.D.E.

14.50 : Représentant du gouvernement slovène

15.40 : Représentant de la Commission européenne

16.20 : **R. Gronemeyer**, Allemagne, sociologue

18.00 : Réception par le **Maire de Ljubljana**

### Vendredi 23 septembre.....

9.30 : **U. Wiegand**, Belgique - Le lobbying

10.10 : Finance/économique/faire face à l'augmentation des contraintes.

11.20 : **R. Bättscher**, Suisse: Le développement stratégique des instituts sociaux

12.00 – 13.30 : Déjeuner

13.30 – 15.00 : Session I (au choix)

15.30 – 17.00 : Session II (au choix)

#### les sponsors privés et donateurs

**H. van der Westen**, Directeur général, Institut pour le parrainage et la récolte de fonds des Pays-Bas.

**B. Slijkhuis**, Directeur général de la plate-forme des Pays-Bas pour les personnes âgées en Europe.

#### Session c. La médiation : nouvelles méthodes pour la résolution des conflits

**M. Poser**, Allemagne, professeur en gestion des ressources humaines (Münster).

**W. Schlüter**, prof. en techniques de gestion et de planification.

#### Session d. Les technologies de l'information : une source de problèmes et de coûts ou un outil inestimable pour les directeurs

**M. Wek**, médecin. principal de l'Institut de réhabilitation de la République de Slovénie, Conseil supérieur, Slovénie,

**B. Koprivnikar**, Slovénie

#### Session e. Les travailleurs bénévoles

**L. Bakonyi**, Directeur général d'une maison de retraite (Budapest) Hongrie.

20.00 : Soirée de gala

#### Session a. Différentes approches des systèmes de qualité dans les pays européens

**A. Bruckmüller**, Autriche, directrice de l'Institut des services de santé : La gestion de la qualité.

**I. Westland**, Pays-Bas : Qualité, certification des maisons de retraite aux Pays-Bas.

**F. Imperl**, universitaire, consultant, Slovénie : Problèmes et opportunités liés à l'introduction d'E-Qualin dans les maisons de retraite slovènes.

**J. Detolle**, France : Evaluation de la qualité à travers la norme AFNOR.

#### Session b. Comment développer un partenariat (financier) avec l'Union Européenne, les fonds de confiance et

### Samedi 24 septembre.....

10.00 : **W. Böhnisch**, Universitaire, Autriche : Valeur et gestion

10.45 : Pause-café/thé

11.15 : Code de conduite éthique pour les Directeurs :

**T. van Daelen**, Assoc. hollandaise des directeurs, Pays-Bas.

12.10 : Présentation du 10<sup>e</sup> congrès de l'E.D.E. en 2007

12.20 : Clôture par **W. Schlüter**, Président de l'E.D.E.

12.30 : Fin du congrès.

## INSCRIPTION ET TARIFS

L'inscription est obligatoire pour toutes les personnes participant au congrès ainsi que pour leurs accompagnateurs.

L'option recommandée pour s'inscrire au Congrès est via : **On-line inscription E-mail: registration@cd-cc.si**

Informations: Secrétariat du 9<sup>e</sup> congrès de l'E.D.E. : Cankarjev dom, Centre culturel et palais des congrès  
Presernova cesta 10, SI-1000 Ljubljana, Slovénie

Phone : +386 1 2417 141, +386 1 2417 136 - Fax : +386 1 2417 296

### RÈGLEMENT

Adhérents de l'ADEHPA : 365 Euros (avant le 30 avril 2005)

395 Euros (après le 30 avril 2005)

Non-adhérents : 395 euros " "

425 Euros " "

Accompagnateurs :

100 Euros